La CGT Pénitentiaire
263 rue de Paris - Case 542 - 93 514 MONTREUIL -- 01 55 82 89 67 -- www.cgtpenitentiaire.com

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

RÉFORME STATUTAIRE 2024 : TROP D'INÉGALITÉS !

DEUX FILIÈRES, DES PARCOURS DIFFÉRENTS ET UNE RECONNAISSANCE QUI NE SUIT PAS.

Présentée comme une réforme historique destinée à moderniser les carrières et à mieux reconnaître les personnels, la réforme statutaire entrée en vigueur en 2024 a surtout profondément réorganisé le CEA autour de deux filières : ***l'encadrement et l'expertise.***

Deux parcours, des règles d'avancement distinctes et surtout de nouvelles inégalités entre des personnels appartenant pourtant au même corps.

Dès l'origine, la CGT Pénitentiaire s'est opposée à cette séparation, alertant sur les risques de perte de lisibilité des missions, de mise en concurrence des agents et de complexification des carrières. Aujourd'hui, les difficultés annoncées se concrétisent sur le terrain.

DEUX FILIÈRES : POURQUOI FAIRE ?

Dans la filière encadrement, les brigadiers-chefs et majors ont vocation à assurer la direction opérationnelle des équipes et des unités. Ils portent des responsabilités hiérarchiques et organisationnelles réelles.

Dans la filière expertise, les personnels exercent des missions nécessitant des compétences spécifiques ou une sélection et une formation particulières.

Ces fonctions sont différentes, mais cette distinction ne doit, ni opposer les agents, ni justifier des parcours professionnels inégalitaires.

Plus préoccupant encore, certains personnels de la filière expertise se voient confier des missions relevant de l'encadrement. Cette situation entretient une confusion entre les fonctions exercées, les responsabilités statutaires et la reconnaissance indemnitaire.

L'AVANCEMENT : DES RÈGLES QUI COMPLIQUENT LES CARRIÈRES

La réforme a instauré des voies d'accès différentes selon les filières. Cette architecture rend les perspectives professionnelles moins lisibles et peut conduire deux agents disposant d'une ancienneté et d'une expérience comparables à connaître des évolutions de carrière très différentes.

Pour ***la CGT Pénitentiaire***, l'avancement doit reposer sur des critères transparents et équitables, valorisant réellement l'ancienneté et les responsabilités.

L'INDEMNITAIRE DE LA FILIÈRE ENCADREMENT : C'EST LÀ QUE LE BÂT BLESSE !

Dès les premières discussions autour de cette réforme, ***la CGT Pénitentiaire*** a dénoncé le fait que la filière encadrement était la grande perdante. Comment demander aux agents d'assumer davantage de responsabilités et de contraintes sans leur garantir une reconnaissance financière à la hauteur de leur engagement ?

Organiser le service, encadrer les personnels, prendre des décisions opérationnelles et en assumer les conséquences constituent des responsabilités importantes.

À cela s'ajoutent des formations obligatoires et des mobilités parfois imposées, avec des répercussions directes sur la vie personnelle et familiale.



Ces contraintes ne peuvent être considérées comme de simples obligations administratives. Elles doivent être pleinement prises en compte dans la carrière et la rémunération.
La CGT Pénitentiaire exige une reconnaissance à la hauteur des responsabilités exercées ainsi qu'une gestion des mobilités transparente et équitable.

Pourtant, la reconnaissance indemnitaire ne reflète pas suffisamment les responsabilités réellement exercées. Plus incompréhensible encore, certains personnels chargés de missions d'encadrement peuvent se retrouver avec une grille indemnitaire inférieure à celle de la filière expertise. Une situation difficilement justifiable au regard des responsabilités assumées !

Ces agents ont souvent réussi un concours exigeant, accepté des contraintes de mobilité et pris des responsabilités importantes, sans bénéficier d'une reconnaissance financière proportionnelle à leur engagement.

La revalorisation progressive de l'ICP ne saurait régler cette question de fond : ***la reconnaissance des responsabilités doit être durable, cohérente avec les fonctions exercées et ne pas reposer uniquement sur des primes non comptabilisées dans le calcul des retraites.***

LA CGT PÉNITENTIAIRE REVENDIQUE :

- ***La remise à plat de la réforme des deux filières pour mettre fin aux inégalités qu'elle génère ;***
- ***La simplification des grilles indiciaires, notamment par la fusion des grilles de brigadier-chef et de major ;***
- ***La simplification des règles d'avancement dans les deux filières, en privilégiant l'ancienneté ;***
- ***Une véritable reconnaissance statutaire et indemnitaire des responsabilités et des contraintes réellement assumées ;***
- ***Aucune mission d'encadrement sans le statut, les responsabilités et la rémunération correspondants.***

LA CGT PÉNITENTIAIRE REFUSE UNE ORGANISATION QUI DIVISE LES PERSONNELS ET OPPOSE LEURS PARCOURS PROFESSIONNELS.

LA CGT PÉNITENTIAIRE CONTINUERA À DÉFENDRE UNE VÉRITABLE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT, LA TRANSPARENCE DANS LA GESTION DES CARRIÈRES ET UNE RECONNAISSANCE À LA HAUTEUR DE L'ENGAGEMENT DE TOUS LES PERSONNELS.

à Montreuil,
le 17 Novembre 2026

DU 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026 FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !
CHOISISSEZ LE CHANGEMENT :
VOTEZ la cgt Pénitentiaire